



Semaine de la Mobilité - Catégorie Entreprise Procédure et règlement

La Semaine de la Mobilité, c'est l'occasion de promouvoir des modes de transport alternatifs, de valoriser l'existant ou encore d'inaugurer de nouvelles infrastructures. Du 16 au 22 septembre 2025, les entreprises privées, hôpitaux, universités et hautes-écoles sont invitées à organiser des actions mobilité à destination de leur personnel. Les 3 entreprises qui se seront le plus mobilisées pendant cette Semaine remporteront des cadeaux d'une valeur de 2000 à 3000 € !

PROCÉDURE À SUIVRE

AVANT LA SEMAINE DE LA MOBILITÉ

1

Puisez des idées et inspirez-vous des actions et témoignages sur la [page Semaine de la Mobilité - Catégorie Entreprise](#).

2

Élaborez et envoyez-nous le programme des actions que vous souhaitez mettre en place via mobilite@akt.be.

3

Utilisez le kit de communication officiel de la Semaine de la Mobilité, disponible sur semaine.mobilite.wallonie.be.



En manque d'inspiration ? Profitez du **programme clé sur porte** (bientôt disponible...) élaboré par la Cellule Mobilité !

PENDANT LA SEMAINE DE LA MOBILITÉ

Endéans les **48h** qui suivent une action menée, envoyez des **photos**, une description de l'action, un **feed-back**, un témoignage ou tout ce qui peut être utile à l'adresse mobilite@akt.be. N'hésitez pas à les diffuser sur vos réseaux sociaux et à taguer la Cellule Mobilité d'AKT for Wallonia, accompagné du **#semob2025** ! Nous nous ferons un plaisir de les repartager.



APRÈS LA SEMAINE DE LA MOBILITÉ

VOUS serez évalués sur la base de votre programme, votre feed-back et votre communication via vos photos, vos descriptions et vos publications sur les réseaux sociaux.

NOUS définirons, grâce à un jury composé des membres de la Cellule Mobilité d'AKT for Wallonia et du SPW, les gagnants de la Semaine de la Mobilité - catégorie Entreprise, sur base de la cotation suivante:

COTATION SUR 5 POINTS

- La qualité des actions
- L'originalité des actions
- La communication interne et externe autour de ces actions
- Le relais auprès de la Cellule Mobilité d'AKT for Wallonia
- La variété des modes de transport valorisés

POINT BONUS +1

- Le caractère pérenne des actions

LES PRIX



L'entreprise remportant la 1^{ère} place de la Catégorie Entreprise 2025 bénéficiera d'une **fresque murale** sur le thème de la mobilité. Valeur : 3000€.



L'entreprise remportant la 2^{ème} place de la Catégorie Entreprise 2025 bénéficiera d'une **animation mobilité en réalité virtuelle** sur son site. Valeur : 2500€.



L'entreprise remportant la 3^{ème} place de la Catégorie Entreprise 2025 bénéficiera d'une **station de réparation de vélo** à installer sur son site. Valeur : 2000€.

DES QUESTIONS ?

Contactez Olivia Boever à la Cellule Mobilité d'AKT for Wallonia | olivia.boever@akt.be ou 0472/04.31.31.



RÈGLEMENT

- 1.** Le présent concours est organisé par la Direction de la Planification de la Mobilité du Service public de Wallonie dans le cadre de la Semaine de la Mobilité 2025. Il est mené en collaboration avec divers partenaires en fonction du public concerné. Pour la Catégorie Entreprise : collaboration avec AKT for Wallonia.
- 2.** Le présent concours se termine le 28 septembre 2025 à 23h59. Aucune participation ne sera acceptée après ce délai.
- 3.** La participation au concours est totalement gratuite et s'effectue sans obligation d'achat. Elle induit l'entière acceptation du présent règlement, en ce comprises d'éventuelles modifications ultérieures pouvant être rendues nécessaires, par exemple, en cas de force majeure.

Si le concours doit être reporté, annulé, interrompu en tout ou en partie pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisateur, ce dernier n'assumera aucune responsabilité de quelque nature que ce soit.

- 4.** Outre la visibilité offerte par une couverture médiatique accrue durant cette Semaine et la valorisation d'une image positive et durable de votre entreprise auprès du grand public, les 3 entreprises qui auront mené les actions les plus originales et les plus abouties pendant la Semaine de la Mobilité remporteront des prix !

- Le 1er prix est une fresque sur le thème de la mobilité, réalisée sur support fixe (exemple : mur du parking) ou amovible (exemple : panneau). Elle sera réalisée par un artiste. L'entreprise devra définir l'endroit idéal pour apposer cette fresque et obtenir les autorisations nécessaires.

Valeur du prix : 3000€

- Le 2ème prix est une animation à la mobilité en réalité virtuelle, par un prestataire professionnel. Elle comprend la venue du prestataire sur le site de l'entreprise, avec son matériel d'animation. La durée de l'animation sera d'environ 2h et la date de l'animation est à convenir entre le prestataire et l'entreprise.

Valeur du prix : 2500€



- Le 3ème prix est une station de réparation de vélo, à apposer de manière pérenne dans l'entreprise (dans son parking vélo par exemple).
Valeur du prix : 2000€

5. Les données collectées dans le cadre de ce concours sont traitées conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel (RGPD). Aucune information concernant les participants ne sera transmise à un tiers. Tous les participants ont un droit d'accès et de rectification de leurs données à caractère personnel. Plus d'infos : www.wallonie.be/fr/vie-privee.